



DEMANDE DE PRIME A LA NAISSANCE

Conformément à l'article 17 de la loi n°007/2017 du 09 août 2017 fixant le régime des prestations familiales et sociales applicables aux agents de l'Etat et leurs ayants droit.

Conformément aux articles 4; 16 et 17 de l'arrêté n°001752/MEFSN/CPPF déterminant les modalités de versement des prestations familiales et sociales aux agents de l'Etat et à leurs ayants droit.

PIECES A FOURNIR

1 Formulaire de demande de prestation de maternité renseigné et signé *
1 photo d'identité récente du demandeur
1 attestation de non perception de la prime à la naissance pour le conjoint non agent public
1 copie légalisée de l'acte de naissance ou une copie du certificat d'accouchement (moins de 6 mois)
1 copie légalisée de l'acte de mariage pour les Assurés mariés

** obligatoire*

AGENT DE RECEPTION	DATE DE RECEPTION
Nom & Prénom, signature	